REGLEMENT DU JEU DREAMCONTEST

Article 1 : Societé organisatrice
La société GONG Media Ltd, dont le siège est situé à Curzon House, 24 High Street, Banstead, SM7 2LJ, Surrey, Royaume-Uni, enregistrée au registre des sociétés Britanniques sous le numéro 5421546, organise du 03/10/14 au 14/12/14, un jeu promotionnel intitulé « DREAM CONTEST », diffusé sur le site Internet www.gongnetworks.com et www.**gong**.fr du 3 octobre au 23 novembre 2013 – Phase de qualification et du 1 decembre au 14 décembre 2014 – Phase de vote.

Article 2 : Modalités d'inscription
La participation à ce concours est libre, gratuite, sans obligation d'achat et consentante.
L'inscription à ce concours se fait à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du jeu concours http://dreamcontest.gong.fr à renvoyer à l'adresse suivante : concours@gongnetworks.com

L'inscription/formulaire comprend : un formulaire, un document de cession de droit à l'image, et une autorisation parentale pour les mineurs.

Les inscriptions doivent se faire avant le 23 novembre 2013 inclus.
Un accusé de réception par courrier électronique sera envoyé au représentant de chaque équipe.
Il est de la responsabilité de chaque équipe de vérifier la bonne réception de cet accusé de réception, y compris dans les courriers indésirables ou "spams".
En cas d'information erronée, les organisateurs se réservent le droit de refuser une candidature.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux organisateurs de l'événement. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en envoyant un courrier électronique à concours@gongnetworks.com

Le nombre de participation n'est pas limité, il faut cependant remplir les documents autant de fois que de participation.

Article 3 : Participants
Le nombre de personnes par groupe est illimité. Les candidatures individuelles sont acceptées.

Pour participer à ce concours, il est nécessaire d'être majeur (18 ans révolus) ou bien d'être muni d'une autorisation parentale (16 ans minimum à la date du 31 decembre 2014) disponible sur la page du jeu concours http://dreamcontest.gong.fr/formulaire.zip et de la faire parvenir par email avec le formulaire de participation à concours@gongnetworks.com

La participation au jeu « DREAM CONTEST » est ouverte à toute personne physique majeure domiciliée en France Métropolitaine (Corse comprise) et DOM-TOM, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne, Portugal, Italie, Allemagne, Autriche, Scandinavie, Suisse, Royaume-Uni, disposant d'un accès Internet et d'une messagerie électronique, à l'exception des personnels et collaborateurs, permanents ou occasionnels de GONG. (La liste des pays autorisée peut –être élargie par la société GONG Media Ltd)

Article 4 : Groupe Kpop /Cover Dance
Les participants ont la possibilité de reproduire une chorégraphie d'un groupe de Kpop. Les mélanges de plusieurs musiques sont autorisés. Cependant il faut bien faire attention à privilégier la qualité chorégraphique.

Article 5 : Artiste ou Groupe Kpop / Cover Chant
Les participants ont la possibilité de réinterpréter la chanson d'un artiste ou groupe de Kpop. Les mélanges de plusieurs musiques sont autorisés.

Article 6 : Vidéo de Participation
La vidéo de participation devra répondre aux critères de sélection. GONG se réserve le droit de refuser une vidéo. Les participants certifient que la vidéo fournie n'a pas été réalisé avant l'annonce du jeu concours et a, à ce titre, été réalisé dans la cadre de la participation au concours « DREAMCONTEST ».
Les vidéos ne devront pas dépasser 3 minutes et devront être envoyées via un lien de téléchargement (exemple : https://www.wetransfer.com/)
(Dans le cas d'un dépassement des 3 minutes, GONG se réserve le droit d'accepter ou de refuser une participation)

La vidéo devra se nommer de la façon suivante :
Nom_du_groupe.mp4 ou .mov (Formats acceptés : .mp4 ou .mov)
La vidéo devra être de bonne qualité et visible.

Article 7 : Validation de l'inscription
Un accusé de réception par courrier électronique sera envoyé au représentant de chaque équipe.
A la suite de la validation de l'inscription, la vidéo des participants sera diffusée sur la page Youtube mise en place par GONG pour ce concours http://www.youtube.com/dreamcontest ainsi que sur la page Facebook de GONG. (Pour les finalistes)

Article 8 : Etape de sélection
A la fin de la phase 1 (du 3 Octobre au 23 Novembre 2013) – 10 finalistes seront sélectionnés par un jury constitué des membres de la société organisatrice, le 18 novembre 2013.

Catégorie Danse
Les 5 finalistes seront alors soumis aux votes des internautes et du jury GONG qui désigneront le grand gagnant, lors de la phase 2 (1 au 7 Décembre). Les votes des internautes lors de la phase 2 (1 au 7 Décembre), permettra de sélectionner les places 2 à 5.

Catégorie Chant
Les 5 finalistes seront alors soumis aux votes des internautes et du jury GONG qui désigneront le grand gagnant, lors de la phase 2 (8 au

14 Décembre). Les votes des internautes lors de la phase 2 (8 au 14 Décembre), permettra de sélectionner les places 2 à 5.

Mise en avant sur la page Facebook de GONG (http://facebook.com/GONG), sur le site dédié (dreamcontest.gong.fr) et sur la page Youtube dédiée du concours « DREAMCONTEST » http://www.youtube.com/dreamcontest

Article 9 : Communication des résultats
Les résultats seront annoncés via la page Facebook de GONG (http://www.facebook.com/GONG) à partir de décembre.
Les gagnants pourront faire l'objet d'une diffusion sur les chaines et services de GONG Media Ltd, ou dans le cadre d'une promotion pour le concours.

Article 10 : Prix & Récompenses

Catégorie Danse

Premier Prix

- UN PACK HALLYU (3 MAXIMUM POUR LE GROUPE DE VAINQUEURS) - * :
  2 semaines d'hébergement (16 jours/14 nuits), concert KPOP, visites culturelles, Guide Hallyu, un pass transport. Détails disponibles sur le site Capcoree.fr
- 1 (UN) AN D'ABONNEMENT à l'application GONG

2ème prix

- Un Sac Kpop et 3 CD Kpop aux choix sur (Hors collector) la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 1 (UN) AN D'ABONNEMENT à l'application GONG

3ème et 4 ème PRIX

- Un Sac Kpop et 1 CD Kpop aux choix sur (Hors collector) la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 6 (SIX) MOIS D'ABONNEMENT à l'application GONG

5 ème PRIX

- 1 CD Kpop au choix (hors collector) dans la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 1 (UN) MOIS D'ABONNEMENT à l'application GONG

*Les billets d'avion ne sont pas inclus dans les packs Hallyu.

Catégorie Chant

Premier Prix

- UN PACK HALLYU * :
  2 semaines d'hébergement (16 jours/14 nuits), concert KPOP, visites culturelles, Guide Hallyu, un pass transport. Détails disponibles sur le site Capcoree.fr
- 1 (UN) AN D'ABONNEMENT à l'application GONG

2ème prix

- Un Sac Kpop et 3 CD Kpop aux choix sur (Hors collector) la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 1 (UN) AN D'ABONNEMENT à l'application GONG

3ème et 4 ème PRIX

- Un Sac Kpop et 1 CD Kpop aux choix sur (Hors collector) la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 6 (SIX) MOIS D'ABONNEMENT à l'application GONG

5 ème PRIX

- 1 CD Kpop au choix (hors collector) dans la boutique en ligne : http://www.asiaworldmusic.fr/
- 1 (UN) MOIS D'ABONNEMENT à l'application GONG

*Les billets d'avion ne sont pas inclus dans les packs Hallyu.

Article 11 : Droit à l'image
Chaque participant doit approuver les termes du document en annexe "Attestation de cession des droits à l'image" disponible sur la page web du concours : http://dreamcontest.gong.fr/participation.zip
Ce document une fois rempli et signé doit être envoyé par courrier électronique à l'adresse suivante : concours@gongnetworks.com avec le formulaire de participation. Un exemplaire par membre du groupe devra être rempli.
Dans le cas où même un membre du groupe refuse d'approuver le document "Attestation de cession des droits à l'image", l'inscription du groupe concerné sera considérée comme non valable et le groupe serait de fait exclu du concours de danse.

Article 12 : Responsabilité
- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si pour cause de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté le jeu « DREAM CONTEST» devait être annulé, prolongé, écourté, modifié ou reporté. Des additifs et des modifications de ce règlement seront alors publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'une information préalable par tout moyen approprié.

- L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable si, pour quelque raison que ce soit, la connexion Internet du participant devait être interrompue ou si le participant n'a pas pu accéder au site (pour quelque raison que ce soit) durant la période du jeu. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès au réseau Internet, de la ligne téléphonique, ou de tout autre incident technique.

Article 13 : Acceptation du règlement
La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Il est consultable dans son intégralité sur le site http://dreamcontest.gong.fr et peut être obtenu gratuitement en écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse : GONG Media Ltd « DREAM CONTEST » - compétition, Curzon House, 24 High Street, Banstead, SM7 2LJ, Surrey, Royaume-Uni. Le timbre de la demande de remboursement pourra également être remboursé sur simple demande écrite au tarif lent en vigueur sur production d'un RIB.

Article 14 : Communication et diffusion
Les gagnants autorisent par avance l'organisateur à publier et/ou diffuser leurs noms, prénom et ville/pays de résidence sur la page de résultats du site Internet www.gongnetworks.com, www.**gong**.fr et http://dreamcontest.gong.fr , et lors de toute manifestation liée à la présente opération ainsi que des opérations ultérieures de communication de l'organisateur, sans que ces publications puissent ouvrir droit à une quelconque indemnité ou rémunération.

Article 15 : Non attribution des lots
Les lots non réclamés dans le cadre de cette opération ou retournés à l'organisateur du fait d'une adresse erronée, seront, au choix de l'organisateur, attribués ou remis en jeu lors d'une autre opération.

-------- O --------